

Formation professionnelle : le gouvernement donne le pouvoir aux salariés

VIDÉO. Muriel Pénicaud a dévoilé son « big bang » de la formation professionnelle. Objectif : simplifier drastiquement le système pour mieux former les actifs.

PAR MARC VIGNAUD

Modifié le 07/03/2018 à 09:02 - Publié le 05/03/2018 à 14:47 | Le Point.fr



Muriel Pénicaud présente la réforme de la formation professionnelle - 05/03/2018



[1 mois d'abonnement offert](#)

[S'inscrire à la newsletter](#)



Muriel Pénicaud n'a pas prononcé le mot « big bang », lundi matin, pour présenter sa réforme de la formation professionnelle. Mais la ministre du Travail assume tout de même une « transformation majeure » d'une architecture jugée beaucoup trop complexe pour être efficace. « Il y a un saut qualitatif et quantitatif à faire qui n'est pas juste dans la continuité du système », a-t-elle justifié tout en saluant le résultat de la négociation des partenaires sociaux. « Leur travail s'inscrit tout à fait dans le document d'orientation transmis par le gouvernement », a-t-elle reconnu. L'exécutif a donc décidé d'aller plus loin que la feuille de route transmise au patronat et aux syndicats en novembre de l'année dernière.

Le gouvernement mise beaucoup sur une réforme jugée stratégique dans un contexte marqué par le bouleversement économique lié au numérique et aux nouvelles technologies. Environ « 50 % des emplois seront profondément transformés » dans les années à venir, a rappelé Muriel Pénicaud en s'appuyant sur les études disponibles. Une « bataille mondiale de la compétence est engagée et les pays les plus dynamiques sont ceux qui feront le plus monter en compétence les actifs », analyse-t-elle.

LIRE aussi Formation : les syndicats s'insurgent, les régions approuvent

Mieux former ceux qui en ont le plus besoin

Pour relever ce défi, le ministère du Travail veut donner aux actifs la possibilité de se former beaucoup plus simplement que dans le système actuel, sans passer par de multiples validations administratives ou de leur entreprise, dès lors qu'elle aura lieu en dehors du temps de travail.

L'innovation sans doute la plus visible pour les salariés sera la création d'une application pour smartphone. Elle leur permettra d'acheter eux-mêmes et en ligne leur formation après s'être fait présenter le catalogue disponible, les dates de la formation choisie, leur taux d'insertion dans l'emploi, le salaire à l'embauche. Des notations des autres salariés et des comparateurs d'offre devraient même être disponibles. Tout cela se fera via un outil déjà existant : le compte personnel de formation (CPF), disponible pour chacun, mais qui ne compte que 1 million d'utilisateurs. « Le droit au CPF était théorique car il fallait l'accord de plein de gens », a rappelé Muriel Pénicaud. Désormais, il sera crédité non plus en heures de formation, mais en euros. C'était un point de désaccord majeur avec le patronat et les syndicats qui ne voulaient pas en entendre parler.

Après la réforme, chaque salarié sera crédité de 500 euros par an, dans la limite de 5 000 euros au bout de dix ans, sauf si l'entreprise ou d'autres organismes (régions, etc.) l'abondent. Les personnes à temps partiel, essentiellement des femmes, auront droit aux mêmes crédits, si elles travaillent au moins à mi-temps. Le gouvernement justifie ce passage des comptes en euros plutôt qu'en heures par la nécessité de rétablir de l'égalité : une heure de formation pour un cadre coûtant en général beaucoup plus cher que pour un ouvrier. Les crédits en heures avantageraient donc de fait les salariés déjà les mieux formés.

Seulement 36 % des Français ont bénéficié d'une formation professionnelle en 2016. Les formations profitent essentiellement aux cadres (ils ont été 66 % à se former contre 34 % des ouvriers) et aux salariés des grandes entreprises.

Pour inverser cette tendance, le gouvernement va aussi créditer davantage les comptes des moins qualifiés : ils auront droit à 800 euros par an, dans la limite de 8 000 euros en dix ans. Le TOEIC, formation de référence en anglais, devrait donc leur être accessible au bout d'un an, tout comme le TOSA en informatique ou le CACES (la formation à la conduite de chariot, très demandée dans l'industrie) de même que des formations plus longues, au bout de dix ans de travail. C'est la Caisse des dépôts et consignations qui gèrera l'argent des comptes personnels.

Un conseiller en évolution professionnelle pour tous

Pour favoriser les formations longues, voire les reconversions, l'équivalent de l'ancien congé individuel de formation (CIF) sera maintenu, grâce à des fonds dédiés. Il pourra être déclenché après validation d'une « commission paritaire ». Muriel Pénicaud veut mieux prendre en compte « les acquis de l'expérience » pour adapter leur durée en fonction des compétences déjà acquises.

Pour contrebalancer cette plus grande liberté donnée aux actifs invités à devenir entrepreneur de leur propre formation, le gouvernement mise sur le Conseil en évolution professionnelle (CEP). Déjà existant, il devrait être mieux financé et beaucoup plus opérationnel pour devenir un droit pour tous ceux qui souhaitent y avoir recours parce qu'ils n'ont pas de projet professionnel très clair en tête. Le conseil pourra évaluer les compétences du salarié, l'aider à définir son projet professionnel, lui présenter les différentes formations disponibles, etc. Ils seront présents dans toute la région et totalement gratuits pour les salariés.

[1 mois d'abonnement offert](#)

[S'inscrire à la newsletter](#)



formant 1 million de chômeurs en 5 ans et 1 million de jeunes décrocheurs du système scolaire, au travers de son grand plan d'investissement en compétences annoncé par [Emmanuel Macron](#) pendant la campagne présidentielle et doté de 15 milliards d'euros sur cinq ans. L'accent devrait être mis sur les quartiers prioritaires ou sur les travailleurs handicapés qui souffrent souvent d'un déficit de formation initiale.

Enfin, pour encourager les formations des salariés des TPE-PME qui en bénéficient trop peu, Muriel Pénicaud assume d'augmenter la part des financements mutualisés en provenance des entreprises davantage que dans l'accord trouvé par les partenaires sociaux. Le gouvernement entend aussi revoir la définition d'une « action de formation » afin d'encourager les formations innovantes (Mooc ; digital learning) plutôt que les traditionnelles formations « présentielles ».

Mais c'est surtout l'architecture du système que le gouvernement assume de remettre en cause – contre la volonté des partenaires sociaux –, afin que les nouveaux droits énumérés plus haut ne restent pas théoriques, mais se traduisent bien dans les faits.

Simplification du système

Une seule taxe de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera désormais prélevée, non plus par des organismes dédiés, les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés), aux mains des partenaires sociaux, mais par les Urssaf, afin de simplifier considérablement la collecte et en réduire les formalités administratives. « La collecte n'a pas de valeur ajoutée », a justifié Muriel Pénicaud. Le poids de la contribution ne changera pas pour autant : tout compris, elle atteindra 1,68 % de la masse salariale dans les entreprises de plus de 11 salariés et 1,23 % pour les plus petites. Pas de hausse du coût du travail pour les entreprises, donc.

La vingtaine d'OPCA existantes et les OPTA (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) devront se réformer pour devenir « opérateurs de compétences » correspondant à des filières économiques. Ils joueront le rôle de relais pour la définition des coûts des contrats d'apprentissage et financeront les centres de formation d'apprentissage (CFA). Ils appuieront également les branches professionnelles qui devront désormais construire les diplômes dont elles ont besoin. Les nouveaux « opérateurs de compétences » devront aussi, côté formation professionnelle, nourrir les prévisions sur l'émergence de nouveaux métiers. « Concentrer la mission des futurs opérateurs de compétences, sur les besoins des entreprises et des salariés est un objectif louable, sous réserve de ne pas recréer une usine à gaz avec l'Urssaf d'un côté et les acteurs de la formation de l'autre. Le risque est de revivre ce que l'on a pu connaître lors de la mise en place du RSI ... », a déjà prévenu la CPME côté patronal.

Tout en haut du système, une agence nationale nommée [France compétence](#) remplacera les trois instances actuelles. Composée de l'État, des partenaires sociaux et des régions, elle devra réguler la qualité des formations, ce qui n'est pas une mince affaire, et leur prix, y compris pour l'alternance, et gérer la mutualisation des fonds de la formation au profit des PME.

Pour accompagner cette transformation, le gouvernement va ouvrir une discussion au cours du mois de mars pour organiser dans le temps la transition entre le nouveau système et le système actuel. Le projet de loi, lui, sera présenté la seconde quinzaine d'avril. Il rassemblera la modification de l'assurance chômage et la « révolution copernicienne » de l'apprentissage dans un seul texte « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

[Reportages, analyses, enquêtes, débats. Accédez à l'intégralité des contenus du Point >>](#)

RECOMMANDÉS POUR VOUS



[Quiz politique - Liberté : qui a dit quoi ?](#)



[La vente de missiles antichar américains à l'Ukraine permettra "d'arrêter l'agresseur"](#)

[1 mois d'abonnement offert](#)



[Formation: fin des organismes collecteurs, dans un but de "simplification"](#)

[S'inscrire à la newsletter](#)



CONTENUS SPONSORISÉS



[Abarth 595 : motorisations Turbo de 145 à 180 ch.](#)

ABARTH



[Ce rituel de 5mn vous permet de perdre du poids en dormant \(à faire tous les soirs\)](#)

INFOS NUTRITION



[Une boisson surprenante pour maigrir en dormant \(buvez ceci chaque soir\)](#)

INFOACTUSANTE.COM



[Berlin étudie la demande turque d'extrader un dirigeant kurde](#)

LA TRIBUNE



[Nouvelle 500X S-Design, un style unique et une ligne à couper le souffle.](#)

FIAT



[Nissan MICRA Visia Pack toute équipée, à 9 990€ grâce à l'Eco Prime Nissan ! Sous condition de reprise.](#)

NISSAN

30 COMMENTAIRES

Par lemarco le 07/03/2018 à 08:09

Le projet est limitant

Si une entreprise a besoin d'un salarié formé elle doit pouvoir le faire avant qu'il y ait suffisamment d'argent dans la cagnotte : 500 euros/an ça correspond à un jour de formation par an... Ce qui est très faible si on veut donner ses chances à un salarié.

Par lorraine 57300 le 06/03/2018 à 20:28

Pour le sanglier

La suite de l'histoire... Le papa taulier s'est brouillé avec le fiston et a revendu son entreprise à un étranger n'ayant pas fait de formation professionnelle... Je suis partie avant

Par P'tit-Loup le 06/03/2018 à 19:13

Une bonne réforme ! , Enfin j'espère que ce sera oui... Mais j'attends de voir !

Pour avoir été confronté au chemin de croix des formations professionnelles, (du bazar du système actuel, des "squales" qui vivent sur la bête, des incompetents notoires qui sabotent les bonnes formations, etc.), j'espère que le futur système sera plus efficace, surtout plus juste et beaucoup moins "galère"...

Et si il pouvait y avoir un vrai contrôle pour évacuer les mauvaises boîtes de formations, ce serait bien.

Pour les jeunes bien sûr, mais penser aussi svp aux + de 50 ans qui se font lourder dans les "plans sociaux", chez eux aussi, il y en a qui sont très motivés pour continuer d'apprendre... On nous dit qu'il faudra travailler au delà de 64 ans, mais on "liquide" les anciens après 55 ans, alors, dans la logique pour eux aussi... (je précise que j'aime profondément mon métier -envie d'y rester-, j'ai cette chance, alors, pour rester dans la course, je reste très motivé...).

Par Vent d'azur le 06/03/2018 à 16:05



[1 mois d'abonnement offert](#)

[S'inscrire à la newsletter](#)



Bye bye la gamelle des syndicats.

Il est préférable que l'URSSAFF s'en occupe.
Maintenant ce sera plus équilibré.

Chacun aura la même somme, normal que les salariés aient plus, avant l'accès à la formation était quasiment le parcours du combattant pour eux.

SUPER, SUPER !

@ Lorraine - les autres prétendants au Trône, n'auront plus rien à proposer. Macron réforme à une vitesse inouïe.
Bravo Macron !

Par Le sanglier de Génolhac le 06/03/2018 à 15:38

@ Lorraine57300 10 : 18...

Mesurez-vous votre chance ? Fiston à son papa, taulier de votre entreprise, va se former afin de prendre un jour la suite, vous permettant ainsi de conserver votre emploi. Qui plus est dans une grande école ! Certes gratuite, dites-vous. Mais savez-vous qu'il y a des frais : Logement, voiture, sorties, copains, copines, bamboulas, fringues et tout le reste. Et ça, ça n'est PAS gratuit. Dans ces conditions, je trouve mesquin votre commentaire. Au contraire, vous devriez être honorée d'avoir contribué à l'essor professionnel de ce jeune qu'on devine méritant. Non, ça ne me choque pas que le petit personnel participe. Ca me choque d'autant moins que je ne suis plus concerné. Mais j'ai donné. Sauf que là ce n'était pas le fils du patron mais le mien. Finalement, vous êtes vernie ! On vous envierait presque !

Par Le sanglier de Génolhac le 06/03/2018 à 13:07

@ plus de violence à 09 : 41...

Quand on lit bien les conditions d'attribution d'un C. I. F (congé individuel formation) il n'y est écrit nulle part que la formation souhaitée doit avoir un rapport direct avec l'activité du candidat. Un mécanicien de chantier peut parfaitement solliciter un C. I. F pour apprendre le piano ou le sanscrit. C'est ubuesque mais c'est ainsi. Espérons simplement (ce serait une minuscule avancée) que la réforme (si elle voit le jour) mette de l'ordre dans la nuée d'organismes, bureaux, services, antennes entre lesquels vous devrez slalomer pour obtenir votre formation. Parce que par moment, vous vous posez VRAIMENT des questions sur la raison d'être et l'utilité de ce et ceux que vous rencontrez. Et ça, c'est du vécu (trois fois dans ma carrière). L'informatique offre toutes les ressources pour faire fonctionner efficacement un guichet unique. Mais bon, il y aura tellement de monde à recaser et plus de possibilité de piocher dans "le tas" pour le faire qu'on peut nourrir quelque inquiétude sur l'aboutissement du projet. Comme pour les autres, on "commence en tromblon pour finir en sifflet" J'adore !

Par Le sanglier de Génolhac le 06/03/2018 à 10:26

@ cactus 22 à 00 : 01...

Les tribunaux ont décidé, sur ordre il va de soi, d'étouffer l'affaire. 20 millions d'euros évaporés. Il aurait suffi de dire à DGS "puisque vous ne voulez pas indiquer les bénéficiaires, nous considérons que vous vous les êtes appropriés. Dès lors nous allons nous embourser sur vos biens, vos avoirs et vos retraites". Comme ça se ferait pour n'importe, quel quidam. Sauf pour les parlementaires dont les retraites, en vertu d'un privilège voté par eux-même, ne peuvent être saisies. Dès lors, je pense que DGS aurait retrouvé la mémoire. Mais ça mouillait trop de monde, alors...

Par lorraine 57300 le 06/03/2018 à 10:18

Une bonne mesure

Salariée dans une entreprise familiale, la cagnotte de la formation était uniquement réservée au fiston pour terminer sa formation !
une bonne école... Gratuite
j'espère que l'urssaf sera en mesure de bien gérer tout cet argent, et de bien le distribuer surtout

Par atellane le 06/03/2018 à 09:57



[1 mois d'abonnement offert](#)

[S'inscrire à la newsletter](#)



Par plus de violence le 06/03/2018 à 09:41

C'est sûr que toutes les magouilles de la soit disant formation vont je l'espère être mises à mal.

Exemple, un employé de banque qui fait un an de formation pour apprendre la musique !

Une aide soignante, qui prend 6 mois de formation pour apprendre la peinture (tableaux) !

Des formations pour des des gens de plus de 40 ans avec pathologie, et qui sont dans l'incapacité de jamais travailler et qui sont pris en charge à raison de 40. 000 par an ?

Et cela dure depuis des décennies.



[1 mois d'abonnement offert](#)

[S'inscrire à la newsletter](#)

